

SUNNA PRENEZ SOIN
DE VOS
FILLES
ET NE LEUR FAITES PAS DE TORT !!
DIT LE PROPHÈTE



LA MUTILATION GÉNITALE FÉMININE C'EST QUOI ?

La mutilation génitale féminine est le nom générique donné aux pratiques qui impliquent l'extirpation totale ou partielle des organes génitaux externes féminins ou autres agressions sur les organes génitaux des femmes, réalisées pour des raisons culturelles, religieuses ou autres, qui n'ont pas une finalité thérapeutique. **Est un acte de violence machiste** (Loi 5/2008 sur la violence contre les femmes) qui engendre souvent des complications physiques, psychologiques et sexuelles chez les femmes et les filles.

Conséquences psychologiques:

- Dépressions, terreur, peurs...
- Confusion.
- Peur d'être rejetées.
- Peur des premières relations sexuelles.
- Sentiment de culpabilité chez les mères.

Conséquences physiques:

- Transmission d'infections (VIH, hépatite, tétanos...).
- Anémies chroniques.
- Problèmes génito-urinaires.
- Complications obstétriques.

Conséquences sexuelles:

- Diminution de la sensibilité sexuelle.
- Douleur pendant les relations sexuelles.
- Chute de l'impulsion sexuelle.
- Anorgasmie.
- Peur et rejet.

6 février
Journée
Internationale de
Tolérance Zéro
contre les
**Mutilations
Génitales Féminines**

QUE DIT LA LOI EN ESPAGNE?

La Mutilation Génitale Féminine **est un délit**
(article 149.2 du Code Pénal):

- Les parents peuvent être emprisonnés pendant 6 à 12 ans
- Les parents peuvent perdre leurs droits légaux sur leurs filles
- Les filles peuvent être internées dans un centre pour mineurs.
- Les personnes qui la pratiquent, qui coopèrent ou qui la permettent peuvent être emprisonnés.

Téléphones utiles:

- Infància respon (L'enfance répond) **900 300 777**
- Numéro d'accueil aux femmes en situation de violence **900 900 120**
- Sanitat respon (La Santé répond) **902 111 444**
- Direction Générale à l'Immigration **932 701 230**

programa
d'igualtat
de gènere



Ajuntament d'Igualada